

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26175
---	--	---

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Souscription d'un emprunt au budget principal de 1 000 000 € sur 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Sur proposition de Madame le Maire,

VU l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **DE REALISER** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt PRU ACV d'un montant total de 1 000 000 € au Budget Principal et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Ligne du Prêt : PRU ACV
 - Montant : 1 000 000 euros
 - Durée d'amortissement : 25 ans
 - Périodicité des échéances : Trimestrielle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
 - Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
 - Amortissement : Prioritaire
 - Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - Typologie Gissler : 1A
 - Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_175-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / **Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :**

17 SEP. 2026

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,
Emmanuelle MENARD

